Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le
ID : 035-200011062-20261030-13102026DCOM-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

ARRONDISSEMENT DE RENNES

Mairie de SAINT SYMPHORIEN - 35630

DATE DE CONVOCATION : 23/10/2026

DATE D'AFFICHAGE : 23/10/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 15

Présents : 9

Votants : 14

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf octobre à 20 heures, le Conseil Municipal légalement constitué et convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Yves DESMIDT.

Etaient présents : Mesdames GAUDIN, LOPEZ et TESSIER. Messieurs BAUDÉ, BERTRAND, DESMIDT, GRIVET, MALLE et MOORES.

Absents excusés : Monsieur BOHUON Vincent qui a donné pouvoir à Madame GAUDIN Valérie. Madame RÉHAULT Marie-Annick qui a donné pouvoir à Monsieur BAUDÉ Hervé. Madame VIEL Christine qui a donné pouvoir à Madame LOPEZ Françoise. Monsieur ESNAULT Pierre-Alain qui a donné pouvoir à Madame TESSIER Estelle. Madame GORJU Rozenn qui a donné pouvoir à Monsieur MALLE Jérôme. Madame MOUAFFIK Camélia.

Monsieur MOORES Christophe a été élu secrétaire de séance.

OBJET N° 13.10/2026 : AVENANT N° 2 MARCHE MAITRISE D'ŒUVRE REHABILITATION PATRIMOINE IMMOBILIER

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, par délibération 2.07/2023 du Conseil Municipal en date du 17 juillet 2023, le marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation d'un patrimoine immobilier avait été attribué au groupement Françoise BESCOND Architecte, Cresto Modules et Bee+ Ingénierie pour un montant de 72 466,00 € HT, soit 86 959,20 € TTC. Monsieur le Maire rappelle également que par délibération n° 8.01/2024 du Conseil Municipal en date du 22 janvier 2024, à l'issue des études détaillées, incluant quelques évolutions du programme des travaux en phase APD, le coût des travaux s'élève désormais à 1 025 471 € HT (valeur janvier 2024) soit une évolution de 180 471 € HT, l'avenant n° 1 avait été accepté.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des prestations complémentaires pour le permis modificatif comprenant les modifications suivantes :

- Intégration des modifications et adaptation en phase de chantier ;
- Modification du plan de masse et réseaux liés à la jonction avec le nouveau projet :

Ces prestations complémentaires font l'objet d'un avenant n° 2 au marché initial de Maîtrise d'œuvre pour le groupement Françoise BESCOND – Architecte, Cresto Modules et Bee+ ingénierie. La rémunération du Maître d'œuvre est fixée au montant de :

- Honoraire de base : 72 466,00 € HT
- Avenant n°1 : 17 443,00 € HT
- Avenant n° 2 : 2 850,00 € HT
- Montant total des honoraires : 92 759,00 € HT soit 111 310,00 € TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE cet avenant au montant stipulé ci-dessus ;**
- **DIT que la dépense sera imputée au compte 231 – opération 41 – Redynamisation centre bourg bar communal ;**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.**

VOTE A L'UNANIMITÉ.

Pour copie certifiée conforme au registre,
Le Maire,
Yves DESMIDT.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- *Affiché (ou notifié) le :* 30 OCT. 2026
- *Transmis au représentant de l'Etat le :* 30 OCT. 2026

MAIRIE ST SYMPHORIEN (ILLE ET VILAINE)